

# **OREOL**

### Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des gestionnaires

# Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/05/2021	Document de travail
Version 1.1	25/08/2021	Corrections retours BRIEC
Version 2	22/08/2024	Corrections et ajout de la fonctionnalité de renouvellement

## Table des matières

Historique des versions du document	2
Introduction	5
Historique et enjeux d'OREOL	5
Objet du guide métier	6
Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL	6
Définition des objets	6
Production des données	7
Diffusion des données	8
Profils et droits	8
Gestion des droits	8
Processus de saisie des données OREOL	9
Accès à l'application	10
1 – Sélectionner votre profil	13
2 - Renseigner les données d'un parc	13
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation	17
3 - Saisir les postes de livraison	19
4 – Indiquer les étapes clefs	21
Calcul de la géométrie du parc	23
Renouvellement d'un parc	24
Historisation des actions	28
Publier les données d'un parc	29
Prérequis	29
Reprise de la saisie des données d'un parc	30
Synchronisation d'OREOL à partir des données de l'application GUN	31
Processus de diffusion des données	32
Conservation des données	33
Synchronisation des données avec GUN	34
Définition des objets métiers	35
Parc	35
Renouvellement	36
Statut de la saisie	36
Statut du parc	36
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »	37
Folianna	27

Poste de livraison	37
--------------------	----

### Introduction

### Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de ce système d'information est la réponse à la demande sociétale afin de faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés <sup>1</sup> publiés le 30 juin 2020 ont modifié les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Toutefois la déclaration des données n'a été rendue applicable qu'à compter du 23 avril 2022, date de publication, au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la décision du 19/04/22 relative à la base de données techniques des parcs éoliens terrestres.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ciaprès appelé « temps réel »);
- Permettre au grand public d'avoir accès aux des données techniques concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (https://www.georisques.gouv.fr);
- Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France no (autorisation, construction, exploitation, renouvellement, démantèlement).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

### Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL qui alimenter la base de données liées à la gestion des parcs éoliens ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques<sup>2</sup>.

Ce guide est le pendant du guide utilisateur sur les aspects fonctionnels d'OREOL, document dédié à la description des fonctionnalités de l'application.

Ce guide a pour objet la description des aspects conceptuels et pratiques de l'application, illustrés notamment à partir d'exemples concrets.

#### Il vise ainsi à :

- Illustrer les moyens de suivi et de gestion des parcs dont dispose l'administration au travers de l'application OREOL;
- Accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : <u>Formulaire de demande de support OREOL | MonAIOT (developpement-durable.gouv.fr)</u>.

### Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

### Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

- Le « parc » : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité;
- 2. L'« éolienne » : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
- 3. Le « poste de livraison » : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.georisques.gouv.fr/

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

#### A NOTER:

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation.



Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne<sup>3</sup>

### Production des données

Les données contenues dans la base de données OREOL proviennent de plusieurs sources :

- La base de données S3IC<sup>4</sup> qui a permis d'initialiser la base de données : ces données ne sont pas publiées automatiquement. La publication validée est à la main de l'exploitant.
- L'API GUN (nouvelle base S3IC) permettant de mettre à jour les données en temps réel
- Les saisies manuelles des exploitants

Les données S3IC ont permis d'initialiser pour chaque parc :

- La commune principale d'implantation du parc
- La raison sociale (Nom du parc éolien)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source: https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source: https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/nomenclature=2980

Le numéro d'inspection (numéro S3IC)

### Diffusion des données

Afin d'offrir au grand public un accès simplifié aux données, la diffusion de celles-ci se fait via la plateforme GéoRisques sous différents formats :

• Carte interactiveFormat tabulaire (.csv)

Les données publiées sont exposées dans l'outil cartographique disponible dans le site portail national GéoRisques.

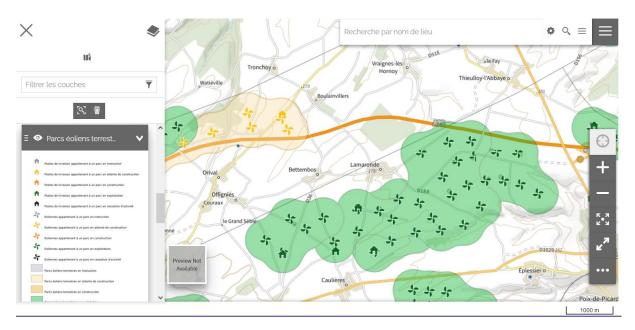


Figure 2 - Visualisation des données OREOL dans GéoRisques

### Profils et droits

Les acteurs de la saisie dans OREOL sont principalement les exploitants et les pétitionnaires de parcs éoliens : ils s'assurent de la mise à jour des données en fonction de l'état administratif de leurs parcs.

Les utilisateurs en DREAL indiqueront par ailleurs les étapes clefs (dates de signature des arrêtés préfectoraux d'autorisation / refus, date de la publication de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) de la vie des parcs dans leur périmètre géographique (Région, département, service...) dans la base GUN.

### Gestion des droits

La gestion des droits utilisateurs est déléguée à **l'application MonAIOT**, portail d'identification pour l'ensemble des applications en lien avec les installations classées : <a href="https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/demande-droits">https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/demande-droits</a>

Pour l'application OREOL, 3 profils utilisateurs ont été générés :

- **Exploitant (Pétitionnaire)**: Saisir des données de leur parc et déclencher la publication des données sur GéoRisques.
- Gestionnaire DREAL : Consulter les données saisies des parcs de sa zone géographique et saisir / modifier les données des parcs.
- Administrateur DGPR : Consulter et modifier les données de tous les parcs en suppléance. Processus de gestion d'un parc éolien terrestre.

### Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'à la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.

**GUN** 

- •Déclaration administrative dans Gun
- Envoi de la clé de sécurité à l'exploitant pour demander les droits d'accès via le portaill d'authentification MonAIOT ou saisie du droit par un inspecteur directement sur MonAIOT

**Mon AIOT** 

•Demande de droits par l'exploitant sur MonAIOT

Oreol

- Accès à l'application
- •Renseignement de la fiche du parc
- •Déclaration des éoliennes
- •Déclaration des postes de livraison
- Autorisation de la publication des données

Géorisques

- •Téléchargement des données -(Csv, Shp)
- Consulter les parcs et ses données attributaires sur une carte interactive

### Accès à l'application

Pour tous les utilisateurs (pétitionnaire / exploitant, administration) la demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées, à savoir MonAIOT<sup>5</sup>.

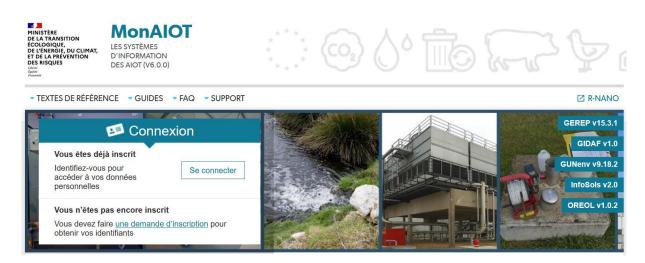


Figure 33 - Portail MonAIOT

Le profil « Gestionnaire DREAL » est automatiquement attribué aux utilisateurs des services déconcentrés de l'Etat (DREAL, UD, etc.) : dans ce cas, il n'y a pas de demande de droits à faire.

**Pour le profil « Exploitant »** : la demande d'accès se fait par le formulaire « <u>Mon compte / Demande de droits</u> » grâce à <u>un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration</u>. De plus, un gestionnaire, un inspecteur ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « <u>Mon compte / Gestion des utilisateurs</u> ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/

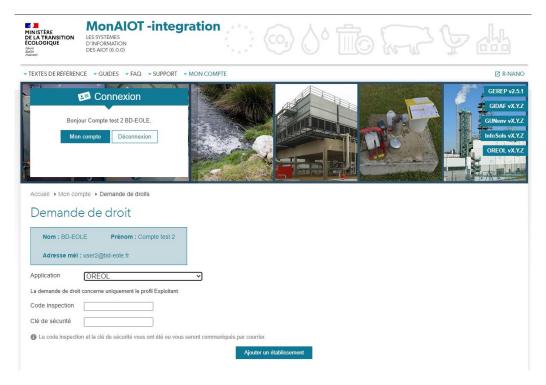


Figure 44 - Demande de droits sur l'application OREOL

#### A noter:

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestres, il devra faire autant de demandes de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements » ;
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications »

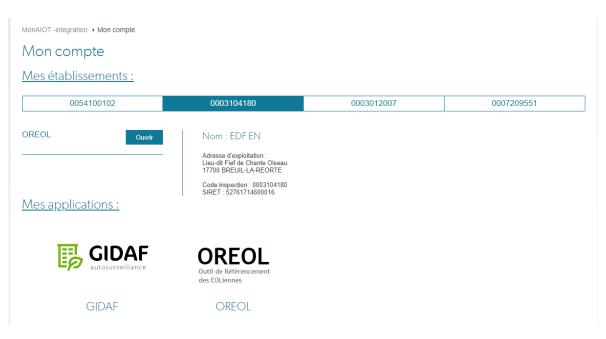


Figure 55 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

### 1 – Sélectionner votre profil

En tant que gestionnaire, il est possible que vous ayez plusieurs profils d'accès affectés. Une fois connecté sur la page d'accueil de l'application OREOL, la première étape consiste à sélectionner le bon profil pour voir les parcs associés.

Cliquer sur le profil de votre choix pour faire apparaître la liste des parcs associés.



Figure 6 - Sélection d'un profil

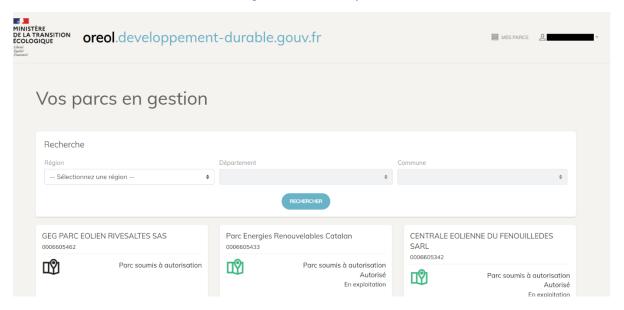


Figure 7 – Affichage des parcs et moteur de recherche

A NOTER : Si un profil est manquant, s'il ne s'agit pas des bons profils ou encore si les parcs affichés ne sont pas les bons, veuillez-vous rapprocher de votre référent DREAL en charge des droits d'accès sur MonAIOT.

### 2 - Renseigner les données d'un parc

L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

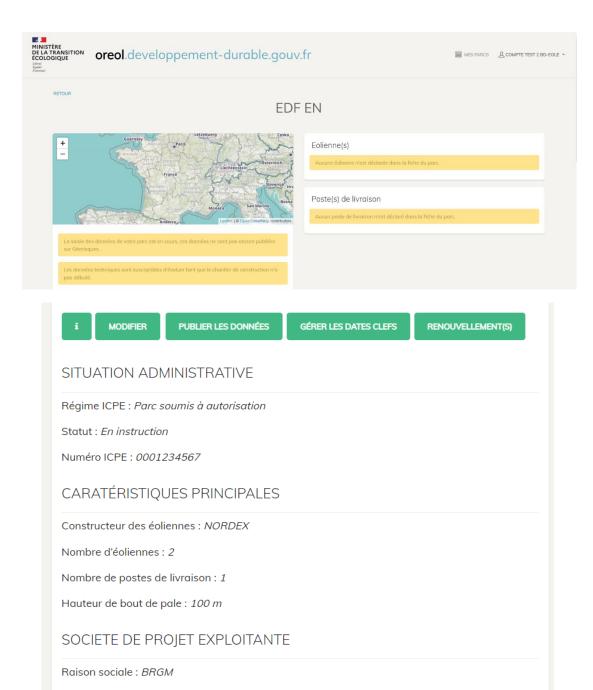




Figure 8 – Edition d'un parc





Figure 9 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

### Règles de saisie

Champs	Obligatoire pour publication GéoRisques	Obligatoire pour enregistrement de la fiche	Règles
Nom du parc éolien	Oui	Oui	
Nom de l'exploitant	Oui	Oui	Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans Géorisques. L'information d'exploitant est préremplie avec les informations provenant de Gun.
Nombre d'éoliennes	Oui	Non	
Nombre de postes de livraison	Oui	Non	
Commune(s) d'installation	Oui	Non	
Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité	Oui	Oui	
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne(s), ou du poste de livraison	Oui	Non	
Date de mise en service du parc	Non	Non	
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Non	
Modification notables mais non substantielles	Non	Non	Permet d'indiquer les dates de dépôt des dossier au préfet en

application du chapitre II de l'article R. 181-46
du code de
l'environnement

### 2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

#### Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation



Figure 10 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici, le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

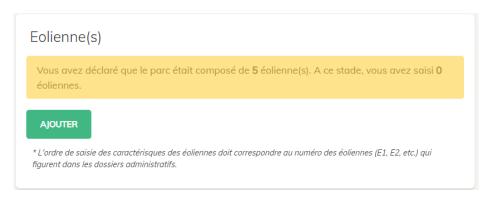


Figure 11 - Ajout d'une éolienne

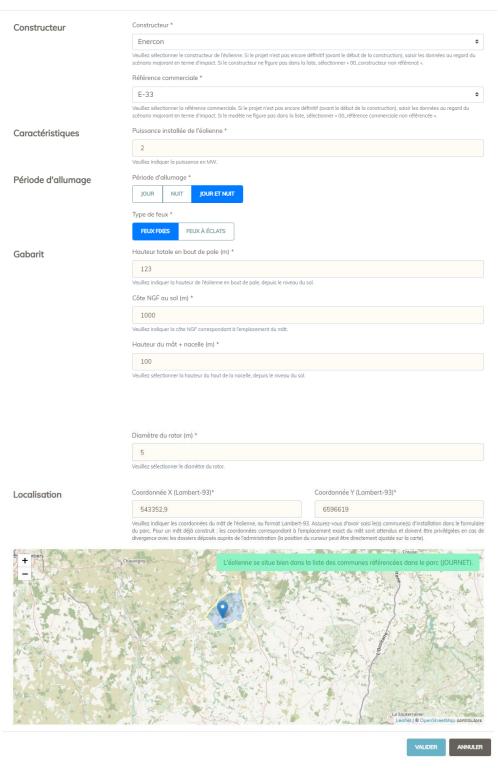


Figure 62 - Formulaire de saisie d'une éolienne

Champs	Saisie	Unité	Règles de saisie
	obligatoire ?		
Constructeur	Oui	-	-
Référence commercial	Oui	-	-
Puissance installée	Oui	MW	-
Période d'allumage	Oui	-	-
Type de feux	Oui	-	-
Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m
Côté NGF	Oui	m	< 5000 m
Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m
Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une
			des communes déclarées pour
			l'installation

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, par ordre de saisie.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

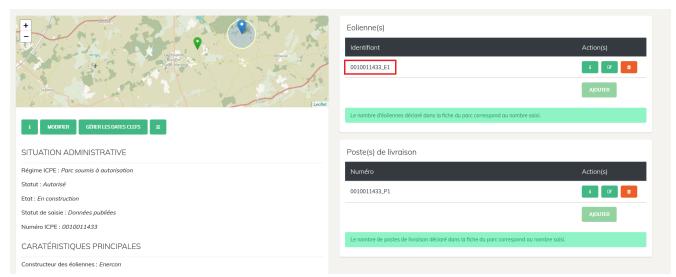


Figure 73 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

### 3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

### Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation



Figure 14 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.



Figure 15 - Ajout d'un poste de livraison

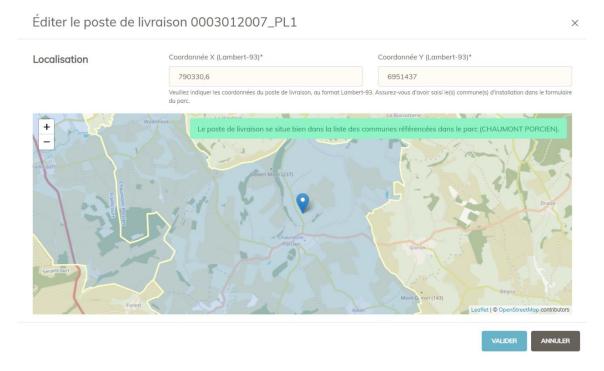


Figure 16 – Formulaire de saisie du poste de livraison

#### Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Unité	Règles						
Coordonnées géographiques	Oui	RGF 93	L'éolienne	doit	être	située	dans	une	des
			communes déclarées pour l'installation						

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaine « PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.



Figure 17 - Exemple d'un identifiant de poste

### 4 – Indiquer les étapes clefs

Les étapes clefs (cf. fonction « **Gérer les dates clés** ») permettent de préciser les dates de délivrance d'autorisation, de rejet ou de refus.

L'API Gun ne fournit pas actuellement les dates administratives. C'est à l'exploitant de les saisir manuellement dans l'application OREOL.

#### Situation administrative: Autorisation

La situation administrative d'autorisation permet d'indiquer les dates :

- De la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale;
- De la délivrance de l'autorisation ;

• De la cessation d'activité.

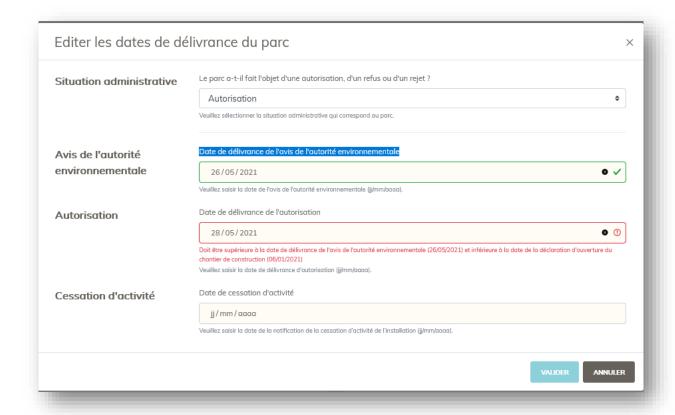


Figure 18 – Edition des dates de délivrance du parc

#### Situation administrative: Rejet

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de rejet.



#### Situation administrative: Refus

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de refus, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de refus.

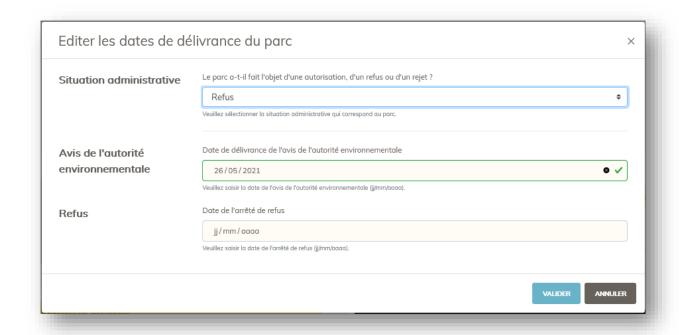


Figure 20 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en refus

### Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, une zone tampon circulaire de 1000 mètres autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.



Figure 21 - Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

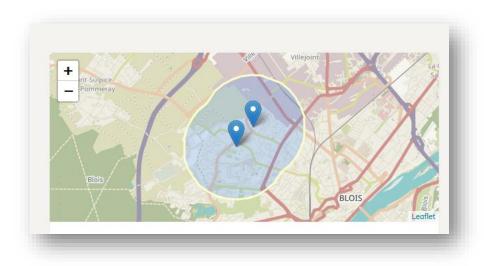


Figure 22 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

### Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc a fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable» ou « substantiel » au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir d'autres étapes clefs :

- en cas de renouvellement substantiel, les étapes clefs d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.);
- en cas de renouvellement notable, la date de l'arrêté préfectoral complémentaire.

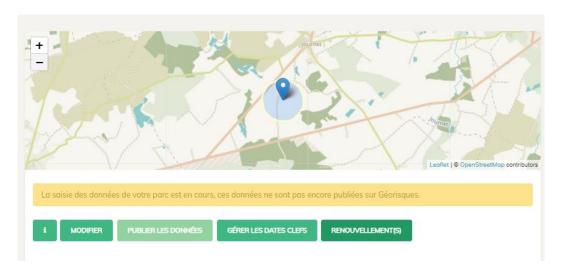


Figure 23 – Renouvellement d'un parc

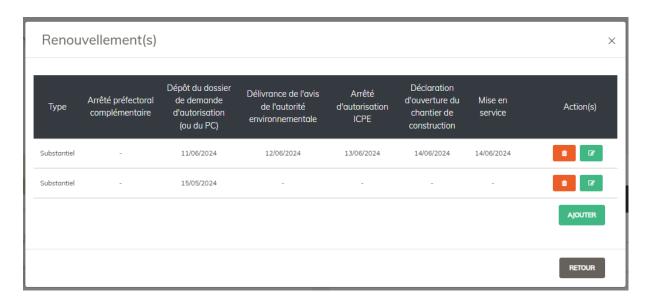


Figure 24 – Tableau des renouvellements déjà saisis et option d'ajout d'un renouvellement

### Règles de saisie renouvellement substantiel

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Oui	
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Non	Doit être supérieure à la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation
Arrêté d'autorisation ICPE	Non	Doit être supérieure à la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Non	Doit être supérieure à la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation ICPE
Mise en service	Non	Doit être supérieure à la date de déclaration d'ouverture du chantier de construction

#### A NOTER:

Lorsque vous renseignez un renouvellement pour votre parc, le statut et l'état de celui-ci seront mis à jour automatiquement en fonction des données saisies dans ce renouvellement.

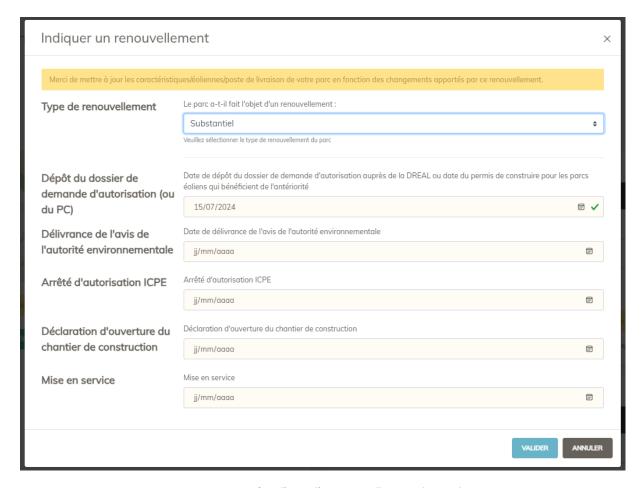


Figure 25 – Interface d'ajout d'un renvouvellement substantiel

### Règles de saisie renouvellement notable

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Arrêté préfectoral complémentaire	Oui	



Figure 26 – Interface d'ajout d'un renouvellement notable

#### A NOTER:

Une fois le renouvellement substantiel enregistré, n'oubliez pas de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Sur la page principale de votre parc, une fois le ou les renouvellements enregistrés, ils seront ajoutés sous la section « DATES CLEFS DU PARC INITIAL ».

### DATES CLEFS DU PARC INITIAL Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) 06/02/2023 Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale 22/03/2023 Arrêté d'autorisation ICPE 22/03/2023 Déclaration d'ouverture du chantier de construction 17/04/2023 22/01/2024 Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement DATES CLEFS DU RENOUVELLEMENT 1 Type du renouvellement Substantiel Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) 06/05/2024 Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale 06/08/2024 Arrêté d'autorisation ICPE 19/08/2024 Déclaration de l'ouverture du chantier de construction 21/08/2024 Mise en service Non saisie

Figure 27 – Affichage du ou des renouvellements sur la page principale du parc

#### Historisation des actions

Chaque action sur le parc est recensée et permet de récupérer les informations de l'utilisateur qui a effectué l'action :

- Mail de l'utilisateur
- Date de l'action
- Champ modifié avec l'ancienne et la nouvelle valeur

#### Les modifications enregistrées concernent :

- La modification des données « parc »
  - o La publication des données du parc
  - o L'arrêt de la publication des données du parc
  - Le changement de statut du parc
  - o Le changement d'état du parc
- La modification des données « « éolienne » ou « poste de livraison »
  - o L'ajout d'une éolienne ou d'un poste de livraison
  - o La suppression d'une éolienne ou d'un poste de livraison

### Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

L'action de publication des données n'est possible que par les profils exploitants. Les profils gestionnaires ne disposent pas de cette fonctionnalité.

#### Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.
- Les dates administratives suivantes doivent être renseignées :
  - Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité (cf. menu « Modifier »)
  - Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison (cf. menu « Modifier »)
  - o Date de mise en service (cf. menu « Modifier »)
  - Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (cf. menu « Gérer les dates clefs »)
  - Date de délivrance de l'autorisation (cf. menu « Gérer les dates clefs »)

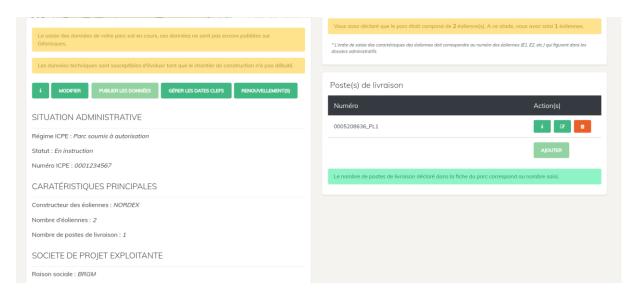


Figure 28 - Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies



Figure 29 - Message de publication

#### A NOTER:

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

### Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

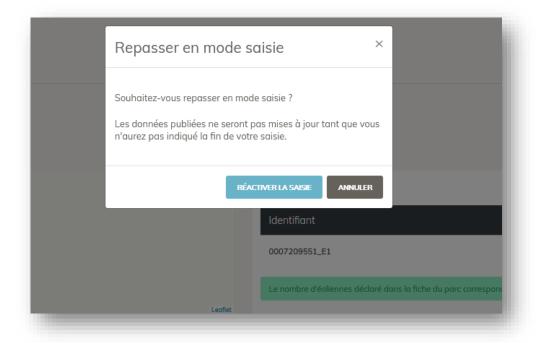


Figure 30 - Reprise de la saisie d'un parc

# Synchronisation d'OREOL à partir des données de l'application GUN

OREOL ouvre un module de saisie de données pour le pétitionnaire / l'exploitant qui propose des champs pré-remplis à partir de la base de données GUN.

En cas de différence de données entre GUN et OREOL, une icône d'alerte s'affichera dans la fiche du parc permettant à l'exploitant de signaler une erreur au service instructeur de cette installation par voie électronique pour indiquer les modifications qu'il souhaiterait apporter.

Le service instructeur évaluera l'opportunité de modifier la base de données GUN sur la base de cette notification.



Figure 31 - Affichage d'un parc éolien dans OREOL

Le clic sur le bouton loupe affiche le parc. Avant cet affichage le serveur effectuera une synchronisation des données avec le service GUN. Le cas échéant une alerte sera affichée à l'utilisateur.

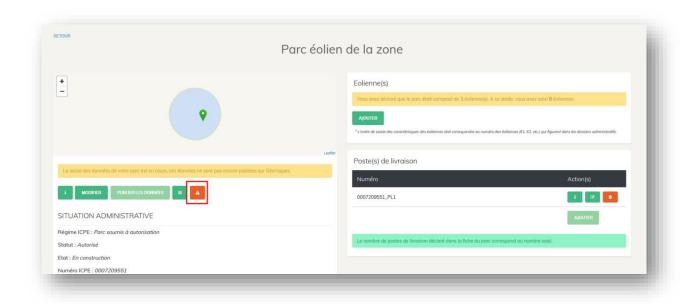


Figure 32 - Affichage de l'alerte si les données sont désynchronisées avec Gun



Figure 33 - Interface de signalement de données incorrectes

### Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponible, en téléchargement<sup>6</sup> ainsi que dans l'espace cartographique<sup>7</sup>.

Un batch est exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut reste publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

### Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
  - o pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
  - o pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A l'adresse suivante : https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> A l'adresse suivante : https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/

# Synchronisation des données avec GUN

L'API de GUN permet de récupérer automatiquement des informations afin d'alimenter la base de données.

Données	Description	Format	Obligatoire dans GUN	Disponible dans la version actuelle
emailContact	Permet d'envoyer, côté portail, la clé de sécurité. Email de l'exploitant qui a fait la demande d'autorisation.	Chaîne de caractères(254)	Oui	
codeAIOT	Code unique GUNenv, clé métier (ancien numéro S3IC)	Chaîne de caractères(10)	Oui	
identifiantEquipe	Identifiant du service instructeur (administration) en charge de l'instruction du dossier	Chaîne de caractères(32)	Oui	
raisonSociale	Raison sociale de l'AlOT (Nom du parc Eolien)	Chaîne de caractères(120)	Non	
systemeCoordonnees	Système de coordonnées géographiques (projection) de l'AIOT.	Chaîne de caractères(4)	Non	
Siret	Numéro SIRET de l'exploitant			
Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité	Date			Non
Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Date			Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet	Date			Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation	Date			Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus	Date			Non
Date de cessation d'activité	Date			Non

## Définition des objets métiers

Si la version de l'API GUN actuelle ne permet pas d'obtenir les données, alors la saisie est faite par l'exploitant. <u>Une saisie n'est pas définitive</u> : l'exploitant peut revenir sur sa saisie en réactivant sa saisie.

### Parc

Données OREOL	Format	Description	Saisie obligatoire pour	Source de données dans OREOL
			valider la publication	
Identifiant	Chaine de caractère (10)	Numéro Gun	Oui	GUN
Nom du parc éolien	Chaine de caractère (255)		Oui	GUN
Nombre d'éoliennes	Entier	Nombre d'éoliennes qui compose le parc	Oui	Saisie exploitant
Nombre de postes de livraison	Entier	Nombre de postes de livraison qui compose le parc	Oui	Saisie exploitant
Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité	Date		Oui	Saisie exploitant
Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Date		Non	Saisie exploitant
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet	Date		Non	Saisie exploitant
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation	Date		Non	Saisie exploitant
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus	Date		Non	Saisie exploitant
Date de début de construction de l'installation	Date		Non	Saisie exploitant
Date de mise en service de l'installation	Date	Date de mise en service de la première éolienne à être en service	Non	Saisie exploitant
Date de début de démantèlement	Date	-	Non	Saisie exploitant
Date de cessation d'activité	Date	-	Non	Saisie exploitant
Renouvellement	Lexique	Permet à l'exploitant si le parc est un renouvellement d'un ancien parc	Non	Saisie exploitant
Equipe DREAL/DEAL/DRIEAT	Lexique	L'équipe DREAL qui suit le dossier administratif		GUN

Statut administratif	Lexique		-	Calcul OREOL
Statut de la saisie	Lexique		-	Calcul OREOL
Statut du parc	Lexique		-	Calcul OREOL
Etat du parc	Lexique		-	Calcul OREOL
Géométrie	Polygone		-	Calcul OREOL
Communes	Lexique	Liste des communes d'implantation du parc	Partiel	Saisie exploitant
Exploitant (Siret)	Lexique	Exploitant qui exploite le parc	Oui	GUN

#### Renouvellement

Données OREOL	Format	Description	Saisie obligatoire pour valider la publication	Source de données dans OREOL
Renouvellement notable ou substantiel	Formulaire	Permet à l'exploitant d'indiquer si le parc est un renouvellement d'un ancien parc	Non	Saisie exploitant
Date d'arrêté préfectoral complémentaire (APC)	Date	Date de l'arrêté dans le cas d'un renouvellement notable.	Oui	Saisie exploitant

#### Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

• **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques

• Publiée : Données diffusées sur GéoRisques.

### Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- En instruction: Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation);
- Retiré: L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté**: Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- Autorisé: Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

### Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- En attente de construction : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- En construction : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- En exploitation : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- En démantèlement : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.

#### Eolienne

Donnée	Format	Description	Obligatoire dans OREOL	Source de données d'OREOL
Identifiant	Chaine de caractère (20)	Numéro GUN + E + nombre d'éolienne du parc	Oui	Calculé par OREOL
Puissance	Entier		Oui	Saisie exploitant
Hauteur totale	Entier		Oui	Saisie exploitant
Hauteur du mât + nacelle	Entier		Oui	Saisie exploitant
Diamètre du rotor	Entier		Oui	Saisie exploitant
Côte NGF	Entier		Oui	Saisie exploitant
Coordonnées X, Y	Entier flottant	Coordonnées géographiques dans le RGF du parc	Oui	Saisie exploitant
Constructeur	Lexique ou chaine de caractères (255)		Oui	Saisie exploitant
Référence	Lexique ou chaine de caractères (255)		Oui	Saisie exploitant
Période d'allumage	Lexique		Oui	Saisie exploitant
Type de feux	Lexique		Oui	Saisie exploitant
Commune	Lexique	Commune d'implantation de l'éolienne	Oui	Saisie exploitant

#### Poste de livraison

Donnée	Format	Description	Obligatoire	Source de données
Identifiant	Chaine de	Numéro GUN + PL + nombre de postes	Oui	Calculé
	caractère (20)	du parc		
Coordonnées X, Y	Entier flottant	Coordonnées géographiques dans le	Oui	Saisie exploitant
		RGF du parc		